



JEUX D'ÉTÉ DU CANADA PLAN D'ÉQUIPE

2025





1. CONTEXTE GÉNÉRAL ET INFORMATIONS

a. Objet du document

- Le but de cette politique est de fournir une orientation pour la conduite et le fonctionnement des programmes des Jeux d'été du Canada (CSG), afin de garantir qu'ils fonctionnent dans le meilleur intérêt des athlètes, des entraîneurs impliqués dans le programme et de Softball Nouveau-Brunswick Inc. (SNB).

b. Objectifs du programme

- Identifier les athlètes et les entraîneurs éligibles au CSG et offrir des opportunités de développement dans un programme d'excellence.
- Établissement d'un système d'identification des talents qui offrira des chances égales à tous les athlètes admissibles d'âge à travers le Nouveau-Brunswick.
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'entraînement et de compétition pour préparer les membres sélectionnés de l'équipe à donner le meilleur d'eux-mêmes à un niveau de compétition élevé au CSG.
- Objectif du programme féminin : une 6e place ou plus
- Objectif du programme masculin : une 7e place ou plus

c. Déclaration de conflit d'intérêts

- Veuillez vous référer à nos grandes lignes de notre politique sur les conflits d'intérêts dans notre [Suite de politiques en matière de sport sécuritaire](#)

2. STRATÉGIE GLOBALE DE GESTION D'ÉQUIPE

a. Rôle de l'organisation sportive provinciale

- Fonctions de suivi-reporting, communication des critères de sélection
- Approbation du budget
- Sélection du personnel d'entraîneurs en fonction des qualifications et des exigences
- Élaboration et mise en œuvre de politiques et procédures
- Soutien au personnel d'entraîneurs si nécessaire

b. Rôle de l'entraîneur

- Diriger le processus de sélection des athlètes avec le soutien de SNB et d'évaluateurs sélectionnés, qualifiés et indépendants, comme indiqué dans la section 3.
- Planifier et coordonner toutes les activités pour les opportunités de compétition appropriées afin de préparer au mieux les athlètes à la compétition d'élite.
- Satisfaire à la certification requise



- Servir de modèle positif pour les athlètes, en faisant preuve d'intégrité ; honnêteté; 'fair-play' et 'leadership' en honorant le sport dans leur comportement personnel et leur apparence
 - Remarque : L'entraîneur-chef ou l'entraîneur adjoint doit être du même sexe que l'équipe qu'il entraîne.
 - Se référer au [Description de poste du personnel des Jeux de SNB Canada](#) pour plus de détails.
- c. Rôle du gestionnaire
- Se référer au [Description de poste du personnel des Jeux de SNB Canada](#) pour plus de détails.

3. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

a. Admissibilité

- Catégorie d'âge des femmes
 - Les athlètes doivent être âgés de moins de 19 ans au 31 décembre 2024 et leur année de naissance doit être 2006 ou ultérieure.
 - Le Nouveau-Brunswick sera autorisé à ajouter deux athlètes « excédentaires ». Ces deux athlètes ne pourront avoir qu'un an de plus et doivent être âgés de moins de 20 ans au 31 décembre 2024 et leur année de naissance sera 2005.
- Catégorie d'âge des hommes
 - Les athlètes doivent être âgés de moins de 20 ans au 31 décembre 2024 et leur année de naissance doit être 2005 ou ultérieure.
 - Le Nouveau-Brunswick sera autorisé à ajouter deux athlètes « excédentaires ». Ces deux athlètes ne seront autorisés à avoir qu'un an de plus et doivent être âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2024 et leur année de naissance sera 2004.
- Se référer au [Dossier technique CSG Softball 2025](#) pour plus de détails
- Les sélections sont ouvertes aux athlètes amateurs qui sont membres en règle de SNB et/ou de SC.
 - Les athlètes doivent figurer sur une liste payée/enregistrée auprès de SNB. Les athlètes peuvent se renseigner auprès du directeur technique de SNB s'ils sont inscrits.



b. Processus d'identification des athlètes – Équipe féminine

- L'entraîneur-chef, en collaboration avec les entraîneurs adjoints et les évaluateurs désignés, supervise le processus de sélection des athlètes. La liste finale, y compris les décisions sur le retrait et le remplacement des athlètes, est ensuite soumise au directrice technique de Softball NB pour approbation. Cette soumission comprend des évaluations, des notes et une confirmation d'éligibilité. L'approbation est accordée si le processus de sélection est correctement suivi. En cas de problème, le directrice technique collabore avec l'entraîneur-chef et son équipe pour parvenir à une résolution équitable. Si un accord ne peut être trouvé, le conseil d'administration a le pouvoir de décision ultime.
- Automne 2023 : Deux camps d'identification auront lieu dans deux régions différentes de la province.
- Printemps 2024 : Deux essais ouverts auront lieu, un à l'intérieur et un à l'extérieur, dans deux régions différentes de la province.
 - Après le deuxième essai ouvert, des athlètes peuvent être libérés du programme jusqu'à ce qu'il reste un minimum de 30 athlètes dans le groupe.
- Été 2024 : Recherche continue des athlètes restant dans le groupe via les équipes des clubs et provinciales.
- Automne 2024 : deux essais sur invitation uniquement auront lieu. La présence est obligatoire sauf excuse écrite.
 - Un minimum de 24 athlètes seront invités aux essais sur invitation seulement.
 - Après le deuxième essai sur invitation seulement, le personnel d'entraîneurs sélectionne 18 à 20 personnes pour faire partie de l'équipe d'entraînement.
- Hiver 2024-2025 : Entraînement des athlètes sélectionnés pour l'équipe d'entraînement
- Printemps 2025 : L'essai final aura lieu pour tous les membres de l'équipe d'entraînement.
- Les camps de sélection seront annoncés au moins deux semaines avant le camp via divers endroits tels que : courriel, Facebook, site Web de SNB, etc.
- Les athlètes ne sont PAS tenus d'assister à des séances d'identification, mais doivent assister à au moins un essai ouvert. Les athlètes sont encouragés à assister à tous les essais ouverts, mais cela n'est pas jugé nécessaire.
- Si un athlète n'est pas en mesure d'assister à un essai requis, il doit demander une exemption par écrit au personnel d'entraîneurs et au directrice technique. Des dérogations ne seront accordées que pour des circonstances exceptionnelles.
- Le personnel d'entraîneurs se réserve le droit d'ajouter ou de retirer n'importe quel athlète du groupe d'essai à tout moment.



c. Processus d'identification des athlètes – Équipe masculine

- Automne 2024 : deux essais ouverts auront lieu.
 - Après le deuxième essai ouvert, le personnel d'entraîneurs sélectionnera un minimum de 18 athlètes pour faire partie de l'équipe d'entraînement.
- Hiver 2024-2025 : Entraînement des athlètes sélectionnés pour l'équipe d'entraînement
- Printemps 2025 : L'essai final aura lieu pour tous les membres de l'équipe d'entraînement.
- Les camps de sélection seront annoncés au moins deux semaines avant le camp via divers endroits tels que : courriel, Facebook, site Web de SNB, etc.
- Les athlètes ne sont PAS tenus d'assister à des séances d'identification, mais doivent assister à au moins un essai ouvert. Les athlètes sont encouragés à assister à tous les essais ouverts, mais cela n'est pas jugé nécessaire.
- Si un athlète n'est pas en mesure d'assister à un essai requis, il doit demander une exemption par écrit au personnel d'entraîneurs et au directrice technique. Des dérogations ne seront accordées que pour des circonstances exceptionnelles.

d. Frais d'essai

- Les athlètes souhaitant participer au programme paieront les frais d'inscription suivants :
 - Essais ouverts et finaux sur invitation uniquement - Une fois 75,00 \$
 - Nouvel athlète repéré et invité à assister à un essai - 75,00 \$

e. Des exceptions

- Si un athlète est incapable d'assister à un essai, ils peuvent demander une exemption par écrit en raison de circonstances exceptionnelles avant ou dans les 48 heures suivant un événement manqué. Si les circonstances sont jugées « exceptionnelles », l'athlète peut être évalué à l'aide d'informations provenant d'autres événements ; ou se verra accorder la possibilité d'assister au prochain essai.
- Tout au long du processus de sélection, la flexibilité permet aux nouveaux athlètes qui s'installent dans la province ou aux athlètes qui ont déjà participé à un camp d'identification/sélection qui améliore considérablement leur performance d'être réévalués avant la sélection finale de l'équipe. Les athlètes peuvent envoyer une demande par écrit (de préférence par courrier électronique) au personnel d'entraîneurs pour que leur évaluation soit prise en considération. Si le personnel d'entraîneurs envisage une réévaluation, cela peut prendre la forme d'une invitation à un camp d'entraînement ou d'un membre du personnel d'entraîneurs



observant un athlète en compétition de club, à la discrétion du personnel d'entraîneurs. Un dépistage continu aura lieu afin que l'athlète libéré puisse toujours faire partie de l'équipe finale si sa performance athlétique s'améliore considérablement par rapport à l'équipe d'entraînement existante.

- Durant l'année du CSG, l'équipe CSG sera la principale priorité des athlètes sélectionnés dans l'équipe d'entraînement. Les athlètes vivant à l'extérieur de la province pour participer à des programmes éducatifs ou à des camps d'entraînement de l'équipe nationale peuvent être exemptés de participer à des camps d'entraînement, à des entraînements et/ou à des matchs.
- f. Comité de sélection
- Le comité de sélection sera composé du personnel d'entraîneurs et d'autres évaluateurs de talent qualifiés et indépendants choisis par l'entraîneur-chef et SNB.
- g. Évaluations
- Veuillez vous référer à notre [Document sur les protocoles de test](#)
 - L'évaluation des athlètes sera basée sur toutes les informations disponibles, y compris les performances aux essais, aux matchs de ligue, aux tournois, aux championnats provinciaux, de l'Est et nationaux et aux informations fournies par les entraîneurs du club.

4. SÉLECTION FINALE DE L'ÉQUIPE

- a. Sélection finale de l'équipe
- L'équipe finale sera sélectionnée au printemps de l'année des jeux (soit printemps 2025 pour le CSG 2025)
 - Les athlètes seront sélectionnés en fonction des critères décrits dans la section 4, mais l'entraîneur-chef aura la discrétion finale de constituer la meilleure équipe possible.
 - Un maximum de 15 athlètes seront sélectionnés pour l'équipe finale.
- b. Suppléants et substituts
- Un maximum de 4 athlètes seront sélectionnés comme remplaçants pour l'équipe finale.
- c. Communication aux athlètes non sélectionnés
- Les athlètes non sélectionnés recevront une communication écrite au plus tard 7 jours après l'annonce de l'équipe finale et seront invités à faire des essais pour l'équipe provinciale des Sélects du Nouveau-Brunswick 2025.

5. POST SÉLECTION

- a. Engagement continu



- Une fois sélectionnés pour l'équipe finale, les joueurs recevront un calendrier d'entraînement et de compétition pour la saison précédant les matchs. Les athlètes seront autorisés à jouer dans l'équipe de leur club en plus du CSG pour la saison 2025, mais il est prévu que leur principale priorité soit l'équipe du CSG.
 - Les entraîneurs offriront aux athlètes des opportunités d'entraînement et de développement appropriées et discuteront régulièrement avec chaque athlète de son rôle au sein de l'équipe afin de souligner les points forts et les points à améliorer.
- b. Les athlètes sélectionnés dans l'équipe CSG peuvent être exclus à tout moment avant et pendant la compétition pour les motifs suivants :
- Retrait volontaire du programme
 - L'athlète doit informer le personnel d'entraîneur par écrit de son intention d'être retiré de l'équipe d'entraînement.
 - Violation du code de conduite
 - Un athlète peut être retiré de l'équipe d'entraînement en cas de violation des conditions décrites dans le Code de conduite de SNB et le Code de conduite des Jeux du Canada de la province du Nouveau-Brunswick.
 - Blessure/Maladie
 - Dans le cas où un athlète sélectionné dans l'équipe d'entraînement du CSG souffre d'une blessure ou d'une maladie qui, de l'avis d'un médecin choisi par l'athlète, le rend incapable de participer pleinement aux événements du CSG, son retrait peut être recommandé. de l'équipe d'entraînement ou finale
 - La recommandation peut être permanente ou temporaire, le personnel d'entraîneurs tiendra compte des conseils du médecin intérimaire.
 - Incapacité ou refus de répondre aux exigences et aux attentes du programme
 - Le problème sera abordé par le personnel d'entraîneurs avec l'athlète.
 - Les entraîneurs rencontreront l'athlète et ses parents/tuteurs pour discuter de la meilleure marche à suivre.
 - L'athlète sera invité à quitter le programme et les frais ne seront pas remboursés.
- c. Remplacement d'un athlète retiré
- Le personnel d'entraîneurs peut choisir de remplacer l'athlète retiré par un autre athlète éligible. Selon les besoins de position de l'équipe, il peut s'agir d'un remplaçant ou d'un autre athlète admissible dans la province.



6. PROCESSUS D'APPEL

- a. Un appel sera entendu UNIQUEMENT au motif que le processus de sélection et la décision finale étaient viciés (et non pas que l'athlète n'a pas aimé la décision) de telle manière que :
 - L'équipe d'entraîneurs a pris une décision qui manquait d'autorité
 - Le personnel d'entraîneurs n'a pas suivi les procédures des critères de sélection approuvés ;
 - Le personnel d'entraîneurs n'a pas pris en compte les informations pertinentes ou a pris en compte des informations non pertinentes pour prendre la décision ;
 - Le personnel des entraîneurs a exercé son pouvoir discrétionnaire dans un but inapproprié ; et/ou
 - Le staff technique a pris une décision déraisonnable.
- b. Processus
 - Pour consulter le processus d'appel d'une décision, veuillez vous référer au SNB. [Suite de politiques en matière de sport sécuritaire.](#)
- c. Délais:
 - En raison du caractère urgent de la sélection des équipes, le programme des Jeux du Canada suivra un calendrier accéléré du processus d'appel de SNB.
 - S'il demande un appel, l'athlète doit soumettre une notification d'appel ainsi que tous les frais et documents associés, au plus tôt 24 heures et au plus tard 48 heures après la notification de la libération.